

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2021
DÉLIBÉRATION N° 2021-75

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 7

Conseillers absents : 3

Conseillers représentés : 3

Pour : 10

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt et un, le quinze septembre à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 09 septembre 2021, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : BERTHALON Jérôme - LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent

Pouvoir : BERTHALON Jérôme à SEGOND Eric - LATIL Jessica à DRUJON D'ASTROS Cyrille - LEJEUNE Laurent à BOISSET Philippe

Secrétaire de séance : BOISSET Vincent

Objet : BUDGET PRINCIPAL. DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Afin de permettre de réajuster le budget primitif 2021, Monsieur le Maire propose de prendre une décision modificative sur le Budget Principal de la façon suivante :

- Création de l'opération 21004 « Voirie 2021 »

- Modification des crédits selon les tableaux ci-dessous :

SENS	Imputation	Intitulé	OUVERT	REDUIT
Dépenses fonctionnement	011 615221	Bâtiments publics		6 865.34 €
Dépenses fonctionnement	011 6226	Honoraires		2 000.00 €
Dépenses fonctionnement	011 6232	Fêtes et cérémonies		3 000.00 €
Dépenses fonctionnement	023 023	Virement à la section d'investissement	11 865.34 €	
Recettes investissement	021 021	Virement de la section d'exploitation	11 865.34 €	
Recettes investissement	13 1323 21004	Département	5 950.00 €	
Dépenses investissement	21 2115 21004	Réseaux de voirie	16 995.00 €	
Dépenses investissement	23 2312 19003	Agencements et aménagement de terrains	820.34 €	

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses	Ouverture	17 815.34 €	11 865.34 €
	Réduction		11 865.34 €
Recettes	Ouverture	17 815.34 €	
	Réduction		
Equilibre :		0 €	0 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve l'exposé du Maire.

Accepte cette décision modificative.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS

